

Informations relatives à la protection des données à caractère personnel

Conformément aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) modifiant la Loi Informatique et Libertés, voici les informations relatives aux données personnelles collectées et traitées par le cabinet EDEN avocats. Votre avocat référent est le responsable des traitements dans le cadre de [la gestion du dossier du client](#)

FINALITES DU TRAITEMENT

Conformément aux missions définies dans le cadre de la convention, le client (qui est la personne concernée par les traitements) est informé que l'avocat met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer le suivi des dossiers, la facturation et la gestion des relations avec ses clients.

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable des traitements des données à caractère personnel est l'avocat en charge du dossier, Me joignable par courrier au cabinet EDEN Avocat, 20 Rue de Fontenelle, 76000 Rouen ou par téléphone au 02.35.98.27.41.

CATEGORIES DE DONNEES COLLECTEES

Les catégories de données collectées sont très nombreuses et varient en fonction de l'objet de la demande. Dans tous les cas, la création d'un dossier nécessite la collecte des données d'identification du client. Eventuellement, et de manière non-exhaustive, l'avocat peut être amené à demander au client ses données de santé, ses données concernant les condamnations pénales et infractions, celles relatives à sa situation familiale ou professionnelle ou celle concernant sa vie intime.

CARACTERE OBLIGATOIRE OU FACULTATIF DU RECUEIL DES DONNEES

Certaines données sont nécessaires à la constitution d'un dossier en lui-même, qu'importe l'objet de la demande :

- Un justificatif d'identité, (avec nom, prénom, date et lieu de naissance)
- Un moyen de contact (adresse postale, n° de téléphone ou adresse e-mail)

Attention : Si le moyen de contact donné par le client ne correspond pas à ses coordonnées personnelles mais sont celles une tierce personne, le client s'assure que cette tierce personne a

donné son accord à l'utilisation de ses coordonnées dans le but identifié d'être contacté par le cabinet EDEN Avocats.

Le recueil des données sera facultatif concernant la plupart des autres pièces demandées. Il s'agira de toutes les pièces justificatives que l'avocat peut être amené à réclamer au client pour augmenter les chances de succès de la procédure. La personne concernée a le choix de transmettre ou non ces pièces.

BASE LEGALE

Les traitements mis en œuvre sont licites dans la mesure où ils se basent sur les normes juridiques suivantes :

1/ Pour les traitements ayant pour finalités la production, et le suivi des dossiers de ses clients et le recouvrement :

Article 6 1.b) du RGPD : « le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci »

2/ Pour les traitements ayant pour finalités la prospection et l'animation ; la gestion des relations avec les clients et les prospects ; l'organisation, l'inscription et les invitations aux événements du cabinet : *Article 6 1.f) du RGPD « le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, [...] »*

3/ Pour les traitements ayant pour finalités la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption ; la facturation ; l'établissement de la comptabilité : *Article 6 1.c) du RGPD « le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis »*

4/ La collecte et les opérations sur des données sensibles (Par exemple : les informations sur la religion, l'orientation sexuelle ou l'engagement politique du client) répondant aux finalités précédentes ont pour base légale *l'article 9 2.f) du RGPD*, qui autorise leur traitement lorsque celui-ci est « nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ou chaque fois que les juridictions agissent dans le cadre de leur fonction juridictionnelles »

DESTINATAIRES

Sauf opposition de la part du client, les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du cabinet, ainsi qu'à ses prestataires (la personne physique qui traite le dossier, l'autorité publique, le service, ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractères personnel : huissier, avocat correspondant, juridiction, expert-comptable).

Les dossiers des avocats sont communiqués seulement en cas de nécessité et en application des dispositions législatives particulières et sous réserve du secret professionnel.

TRANSFERT DE DONNEES HORS UNION EUROPEENE

Aucun transfert de données ne sera effectué par l'avocat hors de l'Union européenne.

PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Les traitements ne prévoient pas de prise de décision automatisée.

DUREE DE CONSERVATION

Vos données sont conservées grâce au logiciel SECIB, spécialement dédié à l'activité des avocats, et une partie du dossier peut être amené à être conservé au format papier.

Le cabinet ne conserve les données personnelles du client que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, et dans le respect de la réglementation en vigueur. Les données collectées à des fins d'animation et de prospection sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de **3 ans**.

Les données collectées en matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées durant **5 ans** après la fin des relations contractuelles. (art. L561-12 CMF)
Les données collectées pour établir la comptabilité sont conservées **10 ans** à compter de la clôture de l'exercice comptable.

SECURITE

- **Authentification** : Pour accéder à un dossier sous format numérique, il est nécessaire de passer deux niveaux de sécurité nécessitant identifiant et mot de passe.
- **Traçabilité** : Toutes modifications d'un dossier sous format numérique est documenté sur le logiciel dédié.
- **Protection logiciels** : Les logiciels utilisés par EDEN Avocats ont été choisi pour permettre de traiter les données dans le respect du secret professionnel et de la vie privée des personnes

concernées. Ceux-ci permettent par ailleurs d'assurer la sauvegarde des données et leur intégrité.

- **Contrôle des sous-traitants** : EDEN Avocats s'engage à ce que ses sous-traitants (prestataires informatiques, expert-comptable) présentent des garanties suffisamment élevées en matière de protection des données personnelles.

VOS DROITS

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 (« RGPD »), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition aux traitements de données vous concernant.

Pour toute information supplémentaire ou exercice de vos droits consacrés par le RGPD et la loi Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par le cabinet EDEN Avocats, vous êtes invité à vous informer auprès de l'avocat en charge de votre dossier. En cas de demande par courrier, veuillez fournir une copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits à l'adresse suivante :

Cabinet EDEN Avocats
A l'attention de Me.....
20 Rue de Fontenelle
76000 Rouen

Dans l'éventualité où les personnes concernées allégueraient une violation de leurs droits, elles disposent également de la possibilité de faire une réclamation auprès de la CNIL. (La Commission Nationale Informatique et Liberté, qui est l'autorité de contrôle concernant le respect du droit des données à caractère personnel.) Pour plus d'informations, le client peut se référer au site internet www.cnil.fr.

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément les termes de la clause relative à la gestion des données personnes.

Fait à Rouen, le

Pour la S.E.L.A.R.L. « EDEN avocats »